

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX POUR 2023

FRIBOURG, rapport de Muriel Gross

Durant l'année 2023, les CQ ont été repris par Valérie Cuennet dans un premier temps, elle a été rejoint dans un second temps par Emilie Bocange.

Le premier CQ de l'année était « Comment rédiger un rapport au médecin ? ». Il s'est déroulé 18 avril 2023 à Givisiez

Lors du deuxième CQ qui devait se dérouler le 3 octobre, le thème était « le dossier médical informatisé » Il fut malheureusement annulé.

Le CQ de fin d'année « table ouverte » fixé le 11 novembre a été annulé. Il a été refixé au mois janvier 2024.

Lors de cette table ronde qui a donc eu lieu le 23 janvier à Givisiez, plusieurs sujets ont été abordés.

- 1) Ligue contre le diabète Fribourg
- 2) Infirmières podologues illicites
- 3) Service de diabétologie HFR, comment rentrer en communication et créer une collaboration ?
- 4) Conditions remboursement lamal trop contraignantes
- 5) Comment promouvoir le métier de podologue dans le canton de Fribourg (médecins et population) ?

Tous les points cités ci-dessus seront des axes de travail pour l'année 2024.

JURA, rapport d'Elodie Fridez-Zuber

Avant de commencer, félicitations à Gaëtane ainsi qu'à son conjoint pour l'arrivée de leur petit trésor, Owen.

L'année 2023 a été bien occupée par le remboursement LAMAL. Elodie a participé à l'enquête de la collecte de données pour les patients diabétiques. Cette dernière s'est déroulée du 14 août et 15 septembre 2023. Tout s'est bien passé. Plusieurs séances d'informations ont été organisées par l'OPS où l'on pouvait poser des questions si nécessaire afin de pouvoir remplir correctement l'enquête.

De plus, il était nécessaire de revoir de A à Z le cahier des charges pour les délégués cantonaux qui est, dès maintenant, mis à jour.

De plus, nous avons pris du temps pour obtenir des renseignements auprès de différentes instances sur les droits qu'ont les pédicures-infirmières, nouvellement installées dans le canton.

NEUCHÂTEL, rapport de Lysiane Garatti**Activités des déléguées 2023 – Eglantine Molin et Lysiane Garatti**

- Préparation aux différentes séances pour 2023
- Informations par téléphone et par mail à différents membres concernant le dossier LAMAL
- Rencontre et entretien avec Mme Gwendola Pradeau, responsable de domaine attaché à la Direction du Service cantonal de la santé publique :

Mme Pradeau est responsable du domaine « vivre à domicile », elle s'occupe de la mise en œuvre de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom) et de la rédaction du règlement y afférent.

Mme Pradeau nous a fait un très bon accueil. Eglantine Molin, Madame Pradeau et moi-même avons réfléchi ensemble sur la possibilité de pouvoir intégrer la podologie à leur catalogue de prestations dont pourraient bénéficier les patients âgés de 65 ans et + dans un souci de prévention, d'aide et de soutien à domicile. Pour le moment il s'agit d'une première approche, nous suivrons l'avancée du projet.

Ayant beaucoup de relations, Mme Pradeau a pu mettre Eglantine en relation avec Monsieur Kelly, Directeur adjoint du Pôle Santé et Social du CPNe.

En effet afin qu'Eglantine puisse mener à bien son projet dans les écoles, M. Kelly est tout à fait disposé à être mis en relation avec elle concernant la sensibilisation des étudiants à notre profession et/ou de la promotion de la podologie dans son ensemble. Le projet est en cours.

VALAIS, rapport de Séverine Erard**Convention de collaboration**

À la suite du projet Action Diabète, une convention de collaboration a été signée entre l'Association valaisanne du Diabète (Diabètevalais) et le groupement des podologues du Valais romand (SSPVs). Cette convention a été signée par la Présidente, Myriam Rossat.

Clôture du projet Action Diabète

Le 21 septembre 2023, Abdela a participé Soirée de clôture du projet Action Diabète, pour faire le bilan des actions menées durant ces quatre années et remercier les partenaires qui ont contribué à atteindre les objectifs avec succès.

VAUD, rapport d'Aurélié Beltrémieux-Baussart et de Claire Liniger**Fonctions établies en 2023 :**

- Projet avec le médecin cantonal des critères du 58g et contrôles pouvant être effectués dans les cabinets souscrivant LAMal (non aboutit car sera fait au niveau fédéral).

- Mise en place d'un poste de podologue salarié aux côtés de l'AVASAD avec un podologue sénior pour supervision.
- Mise en place d'un poste de podologue salarié aux côtés de Diabète Vaud avec un podologue sénior pour supervision.
- Aboutissement des contrats de collaboration entre indépendants dans un cabinet.
- Soutien aux membres concernant la mise en place des contrats de salariat et de collaboration entre indépendants.

Objectifs 2024 :

- Mise en fonction des postes de salariats AVASAD et Diabète Vaud : Convention et fonctions du podologue sénior établies = objectif d'être un exemple pour d'autres institutions
- Revoir les objectifs et autorisation de communication des podologues sur leurs actes (publicités etc.)